

DECRET N° 2015-042 DU 06 FEVRIER 2015

portant ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 27 septembre 2014, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les villes d'Abomey-Calavi (phase 2), d'Athiémé, d'Avrankou, d'Azovè, de Kérou, de Malanville, de Zogbodomey et de construction d'un pont sur la traversée lagunaire de Djonou entre Cocotomey et Womey.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 2015-05 du 29 janvier 2015 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 27 septembre 2014, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les villes d'Abomey-Calavi (phase 2), d'Athiémé, d'Avrankou, d'Azovè, de Kérou, de Malanville, de Zogbodomey et de construction d'un pont sur la traversée lagunaire de Djonou entre Cocotomey et Womey ;
- Vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'accord de prêt d'un montant de vingt milliards (20 000 000 000) de francs CFA, signé à Cotonou, le 27 septembre 2014, entre la





République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les villes d'Abomey-Calavi (phase 2), d'Athiémé, d'Avrankou, d'Azovè, de Kérou, de Malanville, de Zogbodomey et de construction d'un pont sur la traversée lagunaire de Djonou entre Cocotomey et Womey et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 06 février 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

Le Ministre de l'Economie, des Finances et
des Programmes de Dénationalisation,

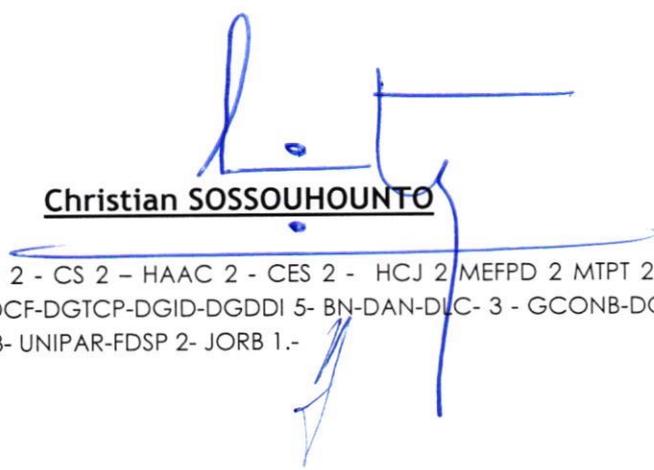


Komi KOUTCHE

Le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat
et de l'Assainissement,



Natondé AKE



Christian SOSSOHOUNTO

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEFPD 2 MTPT 2 MUHA 2- AUTRES
MINISTERES 24 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-
CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-

